



FICHE PEDAGOGIQUE

Module 7	La personne et l'État de droit
Séquence	2 : Égalité et discrimination
Matériels <ul style="list-style-type: none">➤ Tableau blanc➤ Feutres➤ Rétroprojecteur	Supports <ul style="list-style-type: none">➤ Livre : Histoire géographique éducation civique CAP, LAMBOLEY Catherine et al. Nathan technique 2010➤ Documents complémentaires (cf. copies jointes)
Objectifs pédagogiques <ul style="list-style-type: none">➤ Saisir les concepts de la société démocratique contemporaine. Réfléchir aux principes de liberté, d'égalité, de laïcité et de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne	
Durée estimée	00h20



SITUATIONS

L'embauche

1 Fanny, 46 ans, 19 avril 2016

Fanny fait partie de la catégorie des seniors, et pour trouver un emploi, cela peut devenir un obstacle majeur. Lors d'un rendez-vous avec une consultante en recrutement, tout dérape. *C'est dommage que vous n'ayez pas 20 ans avec dix ans d'expérience!* L'entreprise n'a pas donné suite à sa candidature.

www.francetvinfo.fr/economie/emploi/discrimination



2 Affiche du gouvernement

Retrouvez conseils et solutions sur travail-emploi.gouv.fr/discrimination



Doc 1

Ce que dit la loi



Un principe fondateur de la République

- « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789.

- Tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés», « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Constitution de la V^e République, 1958.

La discrimination est caractérisée par :

- un traitement défavorable ou inégal ;
- le fait qu'il est fondé sur un critère interdit par la loi : origine, sexe, âge, état de santé, handicap, origine, apparence physique, grossesse, nom de famille, lieu de résidence, orientation sexuelle, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance à une nation, une race ou une religion déterminée...

La discrimination est condamnable et punie

- En cas de refus d'embauche, de sanctions ou de licenciement : jusqu'à 45 000 € d'amende, 3 ans d'emprisonnement, obligation d'indemniser entièrement le préjudice causé.

Code pénal, article 225-2

Exemples de condamnation

- Juin 2015, la RATP condamnée pour discrimination liée au sexe à l'encontre d'une cadre. La plaignante s'estimait lésée dans son déroulement de carrière par ses congés parentaux et maternité.

D'après C. Abou El Khair, 8 octobre 2015, *Liaisons Sociales Magazine* www.wk-rh.fr/actualites/detail/88455/la-ratp-condamnee-pour-discrimination-liee-au-sexe-a-l-

- Décembre 2016, Dassault condamné pour discrimination syndicale. Sept salariés de l'avionneur ont estimé leur carrière entravée par leur engagement syndical. La cour d'appel de Paris a condamné l'entreprise à leur verser un total de 1,1 million d'euros. Elle doit rétablir l'avancement qui aurait dû être le leur.

D'après www.sudouest.fr/2016/12/06/biarritz-dassault-condamne-pour-discrimination-syndicale-3003728-403

- Janvier 2017, Easyjet écope de 60 000 euros d'amende, pour discrimination envers un passager handicapé. En 2010, la compagnie aérienne avait refusé l'accès d'un vol à un handicapé en invoquant des raisons de « sécurité ».

D'après www.huffingtonpost.fr/2017/01/20/easyjet-ecope-de-60-



Doc 3

Campagne gouvernementale, avril 2015

* Parité: égalité. En France, les femmes ont eu le droit de vote en 1944, un siècle après les hommes.

Doc 2

Les inégalités hommes/femmes au travail

- **Constat.** Les hommes gagnent 23,5 % de plus que les femmes, tous temps de travail confondus. Près de 11 % des écarts de salaires entre les deux sexes sont inexpliqués et relèvent d'une discrimination « pure ». *Observatoire des inégalités, 27 mai 2016.*
- **Explication.** Les femmes seraient moins habituées à négocier leurs salaires que les hommes; elles seraient moins désireuses d'entrer en concurrence avec des collègues. Les employeurs auraient des exigences plus élevées pour la promotion des femmes, car ils prendraient en compte la probabilité que les femmes quittent leur emploi, même transitoirement, à cause d'enfants. Les entreprises récompensent non seulement la compétence mais aussi une forme extrême « d'assiduité » au travail: la capacité de travailler de très longues heures, à des heures tardives, de pouvoir être contacté à toute heure, d'être là pour voir des clients, même le soir, etc. Or, ces contraintes posent souvent un problème aux femmes qui doivent les concilier avec leur vie familiale.

H. Rey, *Les Échos*, 9 janvier 2014.

www.lesechos.fr/09/01/2014/LesEchos/21601-042-ECH_pourquoi-les-femmes-sont-moins-bien-paye-es-que-les-hommes

À retenir

1. L'égalité est un principe républicain fondateur

- Il est inscrit dans la Constitution de la V^e République, dans le code du travail.

2. La discrimination est illégale et punie par la loi

- Une discrimination est un traitement inégal et défavorable:
 - fondé sur des critères interdits par la loi: origine, sexe, handicap, apparence, orientation sexuelle...;
 - qui intervient dans un domaine visé par la loi: emploi, logement, éducation, loisirs, sport...
- Des sanctions sont prononcées contre leurs auteurs: amendes, voire emprisonnement.

3. La lutte contre les inégalités est l'affaire de tous

- Tout citoyen peut aider à les combattre en luttant au côté des moins favorisés: engagement dans des associations, lutte contre le mal-logement, action syndicale, organisation d'activités sportives...

Je réagis

- 1 **SITUATIONS.** Qualifiez les faits présentés.
- 2 **SITUATIONS.** Pour chacun, précisez la raison évoquée.

Je m'informe

- 3 **DOC 1.** Nommez le principe républicain fondateur inscrit dans la Déclaration et la Constitution.
- 4 **DOC 1.** Expliquez ce qu'est une discrimination.
- 5 **SITUATION** et **DOC 1.** Dites si les cas signalés correspondent aux critères énoncés par la loi. Justifiez votre réponse.
- 6 **SITUATION** et **DOC 1.** Donnez les raisons de ces diverses condamnations.
- 7 **DOC 2.** Citez les inégalités dénoncées dans le document et les raisons évoquées.
- 8 **DOC 3.** Indiquez les domaines où l'égalité entre les hommes et les femmes a progressé.

Je construis mon point de vue

- 9 Expliquez pourquoi les discriminations sont punies par la loi. Selon vous, comment peut-on faire progresser l'égalité?

L'égalité hommes/femmes dans la famille.

1

La longue marche vers l'égalité

- 1804.** La femme doit obéissance à son mari (Code civil).
- 1907.** Les femmes mariées ont le droit de percevoir leur salaire.
- 1965.** Les femmes peuvent travailler sans l'accord de leur mari, ouvrir un compte.
- 1967.** La contraception est autorisée.
- 1970.** Autorité parentale conjointe.
- 1975.** Interruption volontaire de grossesse.
- 1984.** Le congé parental est ouvert à chacun des parents salariés sans distinction de sexe.
- 2001.** Le congé de paternité est instauré.
- 2006.** L'âge légal du mariage pour les femmes est aligné sur celui des hommes (18 ans).
- 2014.** Loi pour l'égalité réelle : garantie publique contre les impayés de pension alimentaires; lutte contre les violences faites aux femmes.

2

Le partage du travail domestique, dessin



Les emplois du temps des femmes et des hommes se sont rapprochés ces trente-cinq dernières années, mais les femmes continuent d'assumer les deux tiers du travail domestique.

3

Pères au foyer, enquête sur ces pionniers

Benjamin, 36 ans, est père au foyer depuis six ans. Sa journée commence tôt le matin : « Il faut préparer le petit-déjeuner des filles, leur courir après quand elles traînent, les coiffer avant de les emmener à l'école. » Puis la journée file, entre lessives, rangement et préparation des repas. Hélène, son épouse, ingénieure, rentre rarement avant 19 h 30. Elle avoue se reposer totalement sur son mari : « Je ne suis pas une bonne cuisinière. Alors, c'est aussi lui qui prépare le dîner ! » Benjamin tient à faire la grande majorité des tâches ménagères : « Ça ne me dérange pas que les rôles soient inversés. Je n'ai jamais vu ma mère servir mon père. » Hélène reconnaît, elle, qu'elle ne pourrait pas prendre la place de son mari. Benjamin souffre parfois du désintérêt des autres, lors des dîners entre amis notamment. « Quand viennent sur le tapis les sujets liés au boulot, on ne me demande pas comment s'est passée la lessive de 15 h ! » plaisante-t-il.

G. Rolin, *Madame le Figaro*, 16 sept. 2013.

<http://madame.lefigaro.fr/societe/peres-foyer-enquete-sur-ces-pionniers>

65 % des hommes seraient prêts à devenir hommes au foyer en 2015. Mais ils ne sont que **1,5 %** à le faire réellement ! Les raisons de leurs réticences ? l'amour de leur travail et la peur de s'ennuyer à la maison, l'incapacité à rester inactifs.

www.elle.fr/Societe/Le-travail/Faire-bouger-les-choses/65-des-hommes-pret-a-devenir-peres-au-foyer

illusion ou réalité?

4 Une femme = un homme

À la maison, les hommes font le plus souvent ce qui est visible : la cuisine pour les invités, le jardinage, le bricolage. Et les femmes prennent en charge ce qui ne se voit pas et qu'elles doivent refaire régulièrement : les repas de tous les jours, la vaisselle, s'occuper des enfants, les lessives. Pourtant quand un couple se sépare, les pères sont bien obligés de tout faire, et ils s'en sortent ! Les choses évoluent, mais pas bien vite : en dix ans, les hommes ont augmenté d'une minute seulement leur temps consacré au ménage !

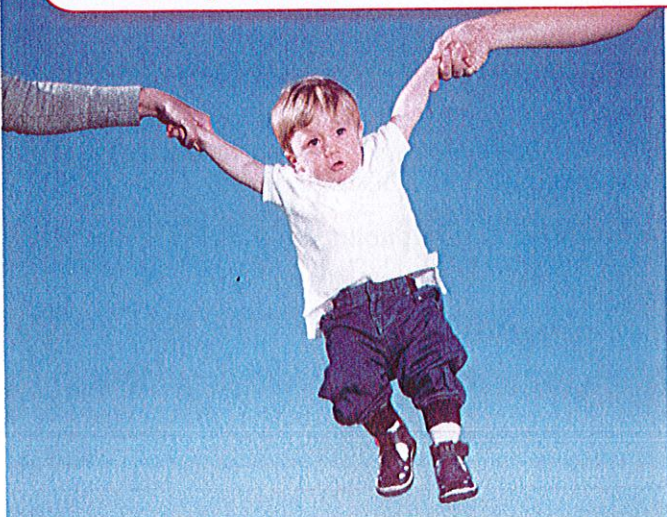
D'où viennent ces écarts ? Les filles et les garçons ne sont pas élevés de la même façon. La société apprend aux filles à devenir des filles et aux garçons à devenir des garçons. Dans les livres pour enfants, ceux qui commandent sont presque toujours des garçons. Les filles qui aiment les jeux de garçons et les garçons qui aiment les jeux de filles ne sont souvent pas bien vus.

«Une femme = un homme?»,
Observatoire des inégalités, 21 octobre 2014
www.inegalites.fr/IMG/pdf/obs_ineg_fiches_

5 À propos de la garde des enfants

• Lors d'une séparation, la garde des enfants est confiée principalement à la mère. Des pères réclament plus de garde alternée et de droit de visite.

La résidence des enfants en cas de séparation du couple : en 2015 : 6 % des enfants de parents divorcés vivent chez leur père, 69 % chez leur mère, et 25 % en garde alternée.



Préparer

LE DÉBAT

- 1 (DOC 1)** Relevez les mesures favorisant l'égalité dans le couple, et celles en faveur de leurs enfants.
- 2 (DOC 1)** Selon vous, les femmes ont-elles désormais acquis l'égalité en droits ?
- 3 (DOC 2)** Dégagez l'idée contenue dans le dessin.
- 4 (DOC 3)** Expliquez l'expression « rôle inversé » employée par Benjamin pour décrire sa journée.
- 5 (DOC 3)** Pourquoi qualifie-t-on de « pionniers » les pères au foyer ?
- 6 (DOC 4)** Selon l'enquête de l'Observatoire des inégalités, indiquez les tâches traditionnellement réservées aux femmes, et celles réservées à leurs maris.
- 7 (DOC 4, 3, 2)** Dites comment ces inégalités s'expliquent. Citez des mesures pour les atténuer ou même les supprimer.
- 8 (DOC 5)** Comment se fait la garde des enfants lors d'un divorce ? Que réclament les pères ?

Mettre en œuvre

LE DÉBAT

- 1 Prise de connaissance** des documents par la classe.
Travail individuel de réflexion et prise de position.
- 2 Répartition des élèves** en deux groupes d'avis opposés :
 - l'égalité hommes/femmes est une illusion,
 - l'égalité hommes/femmes est une réalité.
- 3 Choix**
 - **d'un président/e de séance.** Il/elle enregistre les demandes d'intervention, distribue la parole et veille à l'égalité du temps de parole. Il/elle ne prend pas parti.
 - **de deux secrétaires.** Ils/elles notent les arguments et les organisent.
- 4 Débat.** Des membres de chaque groupe présentent à tour de rôle des arguments qu'ils illustrent par des exemples concrets.
- 5 Compte rendu.** Il est fait oralement par les secrétaires.